

Implication des associations de Techniciens dans la mise en place d'un observatoire

LOPEZ Jérôme – Association Régionale des Techniciens de l'Assainissement Non Collectif du bassin Adour-Garonne

11^e Carrefour des gestions locales de l'eau - 27/01/2010

Présentation de l'ARTANC Historique

- Création des Services Publics d'Assainissement Non Collectif, introduit par la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992
- Plus de 500 SPANC communaux et intercommunaux sur le Bassin Adour Garonne
- Certains Conseils Généraux assurent une mission d'assistance à la mise en place des SPANC
- Chaque SPANC a mis en œuvre ses propres procédures, ses fiches techniques, ses dispositions budgétaires, avec ses difficultés...

Présentation de l'ARTANC Historique

- Depuis 2005, des échanges interdépartementaux ont été organisés entre les Conseils généraux, les SPANC et les associations départementales avec le soutien de l'Agence de l'eau Adour Garonne
- Sujets traités : recenser les structures fédératrices dans les départements, partager les expériences, mettre en commun les procédures, débattre sur l'interprétation des textes nationaux et européens et faire remonter les difficultés de terrain

Présentation de l'ARTANC

Une association pour quoi faire ?

- Création de l'Association Régionale des Techniciens de l'ANC du bassin Adour Garonne le 13 septembre 2007
- Objectif : mettre en commun et restituer l'expérience professionnelle acquise dans le domaine de l'ANC
- Ses ambitions :
 - > organiser des journées régionales d'échanges techniques
 - > conduire des études spécifiques
 - > favoriser l'harmonisation des pratiques de terrain
 - > réaliser un annuaire des SPANC et de leurs activités
 - > assurer une représentation sur le plan national

Présentation de l'ARTANC L'ARTANC dans les faits

- 120 Adhérents
- Création d'un forum d'échange depuis début 2009
168 utilisateurs enregistrés
- Etude spécifique entreprise avec les professionnels producteurs de granulats (UNICEM/ UNPG, LRPC de Toulouse et le CEMAGREF).
Vers une signature d'un protocole à l'échelle régionale
- Etude sur les logiciels d'ANC
- Représentation au niveau national : assises nationales de l'ANC, groupe de travail AFNOR, ...
- Etablissement d'un comparatif des filières de traitement
- Négociation de tarifs d'équipements dans le cadre d'achat groupé

Mise en œuvre d'un observatoire : le constat

- Les SPANC ont une mission de contrôle vis-à-vis des installations d'ANC afin de vérifier qu'elles ne portent pas atteinte à la salubrité publique, ni à la sécurité des personnes et permettent de préserver l'environnement
- Les « Communes », pour exercer cette mission, ont souvent eu recours à la création de services ou au transfert de leurs compétences vers des structures de taille intercommunale
- Chaque structure met en œuvre des moyens variés pour exercer cette mission et doit avoir des compétences techniques, administratives, juridiques, ...
- Cette mission d'ordre général est donc exercée de manière plus ou moins différente en fonction des moyens mis en œuvre par ces structures
- L'agrément des nouvelles filières d'ANC, quel suivi ? par qui ?

Observatoire : les attentes des SPANC

- Pour les SPANC le rôle d'un observatoire peut être le suivant :
 - > recenser les pratiques qui sont réalisées et identifier les problèmes rencontrés
 - > apporter un avis ou définir une position générale
 - > mettre à disposition du plus grand nombre ces informations (Particuliers, Entreprises, Techniciens, Elus...)
 - > recenser les retours de terrains sur le fonctionnement des filières
- Finalité : Etablissement d'une bibliothèque d'informations fiables à destination des techniciens de structures de toutes tailles

Observatoire : les attentes des SPANC

- Les principaux domaines concernés :
 - > technique : détail du contenu des visites, performances des filières, retours sur l'utilisation de certains matériaux, de certains outils...
 - > administratif : état des redevances en fonction de la taille des services, coût réel d'une visite, budget, ...
 - > gestion de services : gestion d'une prestation/délégation de service, règlement de service, ...
 - > communication : documents et imprimés type, diaporama, brochure, ...
 - > réglementaire : recensement des contentieux, conseils sur conduite à tenir, jurisprudences, interprétation des textes, veille, ...
 - > ...

Observatoire : rôle du SPANC

- Rôle du SPANC dans le bon fonctionnement d'un observatoire :
 - > récolter des données brutes
 - > juger de la pertinence de ces données
 - > trier et transmettre les données

- Pour cela un préalable nécessaire :
 - > d'identifier un interlocuteur unique et non pas une multitude d'interlocuteurs qui demanderaient des données similaires
 - > de définir clairement (*mise en œuvre d'indicateurs*) les données à récolter et les moyens à mettre en œuvre

Le SPANC est un acteur **INCONTOURNABLE**

La réussite d'un observatoire repose sur la fiabilité des données récoltées et sur la fiabilité de l'exploitation et de la diffusion

Le SPANC est **CONTRIBUTEUR ET BENEFICIAIRE**

Observatoire : les interrogations des SPANC ?

- Quel est le rapport investissement / temps de travail consacré par rapport aux bénéfices attendus ? Contrepartie ? Remontée des informations sous forme de bénévolat ?
- Gestion des données publiques ? Peuvent-elles être transmises à des organismes privés qui jouent déjà un rôle dans le métier de l'assainissement non collectif ?
- Quels sont les moyens à mettre en œuvre par les diverses structures pour réaliser ce travail ? Support de terrain adapté ? Compétences techniques et matériels spécifiques ? Taille nécessaire ? Format des données (SANDRE) ? Modes de transmission ? Quels outils informatiques ?

Observatoire : rôle d'une Association de Techniciens

- Une association de Techniciens peut être un « observatoire » à son échelle avec comme rôle principal celui de recenser les attentes des SPANC et d'aider à la définition de besoins communs.
- La structure associative représente au mieux le métier de techniciens puisqu'elle regroupe, à son échelle, des professionnels de territoires variés, de structures de tailles différentes et pourrait donc d'être associée à la conduite de certains projets

Une association, à quelle échelle ?

- Il est essentiel de définir ce qu'est un OBSERVATOIRE pour les SPANC afin de participer avec motivation et pertinence à sa mise en œuvre, à son enrichissement mais également afin de bénéficier des travaux qui peuvent en découler
- Il est également important de ne pas multiplier ces observatoires afin d'éviter au maximum les sollicitations auprès des différentes structures
- Ne faut-il pas ouvrir cet observatoire et identifier l'ensemble des acteurs concernés qui peuvent faire remonter des données de terrain et plus particulièrement les professionnels eux-mêmes : installateurs ? Vidangeurs ? Concepteurs ? bureaux d'études ?...

ARTANC

Merci de votre attention.